



### **AVIS D'APPEL D'OFFRES**

#### SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2023

La Ville de Normandin demande des soumissions pour des services professionnels en évaluation foncière pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2023. Sans nécessairement s'y limiter, ce mandat inclut les services suivants :

- La tenue à jour du rôle actuel 2015-2016-2017 et des prochains rôles 2018-2019-2020 et 2021-2022-2023;
- La mise à jour de la matrice graphique;
- Le maintien de l'inventaire des propriétés;
- L'équilibration du rôle triennal 2015-2016-2017 et 2018-2019-2020;
- Toute autre tâche requise selon la loi pour l'exécution du présent mandat.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Seuls sont autorisés à soumissionner les professionnels en évaluation foncière ayant leur principal établissement d'entreprise dans la province de Québec ou dans une province ou territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés publics conclu au Québec.

Toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission de 20 000 \$ sous forme d'un chèque visé à l'ordre de la Ville de Normandin.

Les soumissions (1 original et 3 copies) sous enveloppes scellées portant la mention « Soumission – Évaluation foncière 2018-2023 » et adressées à la soussignée, seront reçues jusqu'à 11 heures, le 15 novembre 2017, date et heure d'ouverture publique des soumissions, à l'adresse suivante :

Ville de Normandin  
Madame Lyne Groleau, directrice générale et greffière  
1048, rue Saint-Cyrille  
Normandin (Québec) G8M 4R9

Le présent appel d'offres est assujéti à l'ACCQO, à l'AQNB et à l'ACI

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. La Ville de Normandin n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

DONNÉ À NORMANDIN CE 10<sup>E</sup> JOUR D'OCTOBRE 2017.

Lyne Groleau,  
Directrice générale et greffière

(Publié dans le journal «Nouvelles Hebdo», édition du 18 octobre 2017.)